

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
04/4/40
DOSSIER N°6260**

**MISE EN PLACE DE DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS :
BOOST'VILLE ET BOOST'SPORT**

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Héliène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Héliène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Isabelle PENICAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : MISE EN PLACE DE DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS :
BOOST'VILLE ET BOOST'SPORT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-04/4/40 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,



- de valider la mise en place du dispositif « Boost'Ville », conformément au règlement ci-annexé,
- de valider la mise en place d'un fonds d'aide en faveur des équipements sportifs appelé « Boost'Sport »
- d'approuver l'ouverture des autorisations de programme correspondantes pour la période 2024-2026 :
 - « Boost Ville » : 300 000 euros
 - « Boost Sport » : 700 000 euros

Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 204 (investissement).

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET